

**2025-03/10**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CALLIAN**

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

**Monsieur François CAVALLIER, Maire**

**Présents** : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Jean-Christophe CHAUTARD, Philippe VERCHER, Michel REZK, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Aurélie COURANT, Nicolas BAGNIS, Marie MEYER, Pascal MONTLAHUC.

**Absents excusés** : Corine GUIGNON (Pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Laurent DENIS (Pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Isabelle DERBES (Pouvoir à Pascale AUGUET-OTTAVY), Karine CACHELEUX (Pouvoir à Marie MEYER), Timothée KOENIG (Pouvoir à François CAVALLIER), Cécile AUTRAN (Pouvoir à Pascal MONTLAHUC).

**Absents** : Sara SUSINI

**Secrétaire de séance** : Pascale AUGUET-OTTAVY

---

<b>PRESENTS :</b>	15	<b>VOTANTS :</b>	21
-------------------	----	------------------	----

---

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FONDS  
D'INVESTISSEMENT CANTONAL (FIC) – EXERCICE 2025**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Département propose aux communes de renouveler, pour l'année 2025, le dispositif d'accompagnement de leurs projets d'investissement.

Ce fonds, intitulé « Fonds d'Investissement Cantonal » a pour vocation de faciliter l'obtention de subventions départementales pour le financement d'opérations visant, entre autres, à faire face aux conséquences des intempéries.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de solliciter le Département afin d'obtenir un soutien financier pour l'opération suivante :

- Frais d'études global du schéma directeur de gestion des eaux pluviales : 40 000 € HT.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE :**

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre du Fonds d'Investissement Cantonal (F.I.C.), pour un montant le plus élevé possible, afin de couvrir les frais d'études.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire

Secrétaire de séance

